



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Convention  
pour la lutte  
contre le trafic illicite  
des biens culturels

8 SC

Paris, 5 octobre 2020  
Original : anglais

**Comité subsidiaire de la Réunion des États parties à la Convention de l'UNESCO  
concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation,  
l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels  
(UNESCO, Paris, 1970)**

**Huitième session  
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle I  
27 et 28 octobre 2020**

**LISTE DE CONTRÔLE D'ACTION À SUIVRE PAR LES AUTORITÉS ET INSTITUTIONS CONCERNÉES DES ÉTATS PARTIES EN CAS DE VOL DE BIENS CULTURELS**

<b>Avant le vol (liste de contrôle de précaution)</b>	
<input type="checkbox"/>	Inventorier l'ensemble des biens culturels du musée, de la galerie, de la collection, etc. ; enrichir l'inventaire avec autant de photographies que possible
<input type="checkbox"/>	Jouer le rôle du voleur et identifier les failles de sécurité du musée, de la galerie, de la collection, etc.
<input type="checkbox"/>	S'assurer que les mesures de sécurité telles que les caméras, les lumières, les barreaux, les barrières et les écrans sont en bon état et fonctionnent correctement
<input type="checkbox"/>	Former l'ensemble des membres du personnel à la sécurité
<input type="checkbox"/>	Identifier les objets qui sont le plus à risque et qui pourraient être pris pour cible par les voleurs en raison de leur importance ou de leur facilité d'accès
<input type="checkbox"/>	Fixer les objets aussi solidement que possible, même temporairement, afin qu'ils ne puissent pas être déplacés facilement
<input type="checkbox"/>	Installer des vitres et vitrines d'exposition incassables
<input type="checkbox"/>	Verrouiller les vitrines d'exposition
<input type="checkbox"/>	Conserver les clés des vitrines ou des lieux d'entreposage sous scellés et désigner un employé comme gardien
<input type="checkbox"/>	Effectuer des contrôles au hasard des objets entreposés afin de s'assurer qu'ils n'ont pas été remplacés par des faux, par des copies, etc.
<input type="checkbox"/>	Adopter un protocole de sécurité conçu spécialement pour le musée, la galerie, la collection, etc.
<input type="checkbox"/>	Vérifier les vitrines régulièrement afin de s'assurer que les objets sont au bon endroit
<input type="checkbox"/>	Envisager les avantages des avancées technologiques telles que les codes-barres organiques, les QR codes, la RFID, etc.
<input type="checkbox"/>	Assurer une relation étroite entre l'institution culturelle et les autorités locales d'applications des lois
<input type="checkbox"/>	Envisager d'entreprendre une procédure d'habilitation du personnel responsable d'une collection/institution publique ou autre
<input type="checkbox"/>	S'assurer d'avoir accès à un réseau composé des autorités pertinentes afin de pouvoir engager la communication immédiatement en cas de vol
<input type="checkbox"/>	S'assurer que les lois nationales relatives à la protection des biens culturels sont suffisamment claires, notamment en ce qui concerne la propriété de l'État vis-à-vis des collections et des biens culturels n'ayant pas encore été découverts, et qu'elles pénalisent les infractions visant les biens culturels
<input type="checkbox"/>	Devenir partie à la Convention de 1970 de l'UNESCO, la Convention d'UNIDROIT de 1995 et la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels, et les employer de façon efficace

Après le vol	
<input type="checkbox"/>	Informar les autorités pertinentes (police, autorités centrales, membres du réseau) dès que possible
<input type="checkbox"/>	Coopérer avec les autorités d'applications des lois dans le cadre d'une enquête sur la scène de crime et de la recherche de preuves
<input type="checkbox"/>	Diffuser les photos des objets auprès d'autres musées, collectionneurs, douanes, forces de l'ordre, missions étrangères (sauf en cas d'avis contraire des autorités chargées de l'application des lois)
<input type="checkbox"/>	Inscrire l'objet dans la base de données nationale sur les biens culturels volés
<input type="checkbox"/>	Informar le Secrétariat de la Convention de 1970 de l'UNESCO
<input type="checkbox"/>	Inscrire l'objet dans la base de données d'INTERPOL sur les œuvres d'art volées
<input type="checkbox"/>	Faire circuler les informations concernant l'objet et l'incident via la Plateforme de communication ARCHEO de l'OMD
<input type="checkbox"/>	Archiver l'ensemble des documents – images, vidéos, articles et notes – concernant l'objet et l'incident
<input type="checkbox"/>	Surveiller les catalogues de ventes aux enchères, les plateformes de vente en ligne, les informations fournies par les musées ou les collections privées et les publications (y compris les articles relatifs à la restauration et la conservation, etc.)
<input type="checkbox"/>	Utiliser l'image de l'objet dès que possible afin d'assurer qu'il ne soit pas oublié par le cercle des arts et des antiquités
Après localisation de l'objet (à l'étranger)	
<input type="checkbox"/>	S'adresser aux autorités concernées du pays où se trouve l'objet via les canaux appropriés afin de demander (i) du soutien dans le cadre de l'enquête et (ii) le retour de l'objet (Missions étrangères, INTERPOL, OMD, UNESCO, entraide judiciaire) <sup>12</sup> .
<input type="checkbox"/>	<b>Échange d'information : joindre les éléments suivants à votre demande</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Recueillir les documents clés qui pourraient s'avérer utiles à l'identification de l'objet et à la poursuite des responsables du vol de l'objet par le biais de mesures juridiques ou civiques (comme des photos, inventaires et/ou registres de vol, articles de journaux, publications, résultats des bases de données en ligne, dossiers papier, documents locaux, etc.).</b>
<input type="checkbox"/>	Préparer les rapports techniques concernant l'origine et l'histoire de l'objet, si nécessaire
<input type="checkbox"/>	Préparer les informations/un rapport concernant les lois et réglementations (sur la propriété ou l'interdiction d'exportation des biens culturels, par exemple)
<input type="checkbox"/>	Traduire les documents, si nécessaire
<input type="checkbox"/>	Contactar votre homologue de façon non officielle afin de vous assurer que toutes les informations nécessaires ont été transmises

<sup>12</sup>Voir le paragraphe 10 concernant l'identification des canaux appropriés.

<input type="checkbox"/>	Si les autorités ne sont pas en mesure d'organiser l'enquête et de restituer l'objet sans entraide judiciaire, envoyer une commission rogatoire à l'autorité pertinente de l'État où se trouve l'objet				
<input type="checkbox"/>	Si la commission rogatoire n'est pas une option et si une enquête criminelle n'est pas possible, envisager des négociations en vous concentrant sur une coopération culturelle <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Recueillir les documents et informations qui attestent (même de façon secondaire ou indirecte) l'origine de l'objet, et notamment les rapports techniques/d'experts, les photos d'objets similaires, les preuves de pillage dans la région dont provient l'objet, etc.</b></li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Élaborer une liste des opportunités de coopérations (expositions, fouilles, projets de restauration, recherches, études de muséologie, publications communes, couverture par les médias/médias sociaux, etc.)</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Conférer une visibilité internationale au cas</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/>	Élaborer une liste des opportunités de coopérations (expositions, fouilles, projets de restauration, recherches, études de muséologie, publications communes, couverture par les médias/médias sociaux, etc.)	<input type="checkbox"/>	Conférer une visibilité internationale au cas
<input type="checkbox"/>	Élaborer une liste des opportunités de coopérations (expositions, fouilles, projets de restauration, recherches, études de muséologie, publications communes, couverture par les médias/médias sociaux, etc.)				
<input type="checkbox"/>	Conférer une visibilité internationale au cas				
<input type="checkbox"/>	En cas d'échec des négociations, envisager d'entreprendre une action en justice				
<input type="checkbox"/>	Si l'action en justice n'est pas possible, envisager de soumettre le cas au PRBC				